



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

21 janvier 2019
19 h 30



JOEY LECKMAN
District 1 : Secteurs Bon Air,
Canadiana et Domaine
Laurentien
jleckman@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6301



PIER-LUC LAURIN
District 2 : Secteurs des
Patriarches et Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6302



MICHEL MORIN
District 3 : Secteurs Lesage
et Mozart
mmorin@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6303



MICHÈLE GUAY
District 4 : Secteurs Shawbridge
et Montée Sainte-Thérèse
mguay@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6304



SARA DUPRAS
District 5 : Secteurs
des Chansonniers, Brosseau
et Joseph
sdupras@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6305



PIERRE DAIGNEAULT
District 6 : Secteurs des
Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6306



PAUL GERMAIN
pgermain@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6239



PÉRIODE DE QUESTIONS

- Période de questions : 15 minutes;
- Vous devez prendre la parole au micro mis à la disposition du public;
- Vous devez vous adresser uniquement au maire;
- Vous devez vous identifier : Nom et adresse;
- Vous ne devez poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
- Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq (5) minutes pour poser une question et une sous-question, après quoi le maire peut mettre fin à cette intervention;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 37, 38, 39 et 42 du règlement 619





VOTRE CONSEIL





2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 21 janvier 2019

Déboursés	
Numéro des chèques	Total des déboursés
47836 à 48114	1 731 334,75 \$

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
55940 à 56229	747 528,17 \$





VOTRE CONSEIL





GESTION RÉGLEMENTAIRE

3.1 Adoption – Règlement 750 décrétant des dépenses pour l'acquisition et l'aménagement du lot 5 074 473 du cadastre du Québec et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin

Terrain du Marché aux puces

**Tenue de registre les
29 et 30 janvier 2019**





VOTRE CONSEIL





VOTRE CONSEIL





GESTION DES CONTRATS

5.4 Construction d'une passerelle multifonctionnelle, chemin du Lac-Écho - Contrat TP-SI-2018-30 - Modification à l'envergure d'un contrat et décompte progressif numéro 1

MAADI 1445 Graham-Bell
Boucherville, Qc
J4B 6A1 Canada

MAADI Manufacturing Inc.

Facture 1073

Facturé le 14 January 2019 Page 1/1
No expédition 75 Date d'expédition : 14/01/2019
Référence : Passerelle piétonnière et cyclable
Représentant : Alex De la Chevrotière Commande: D1323



Facturé à

Ville de Prévost
2850, boul. du Curé-Labelle
Prévost (QC)
J0R 1T0

Expédié à

Ville de Prévost
2850, boul. du Curé-Labelle
Prévost (QC)
J0R 1T0

Att. de : Sacha Desfossés, Ing.

Tél : 450-224-8888 Poste : 6251 Fax

Modalités de paiement : Voir termes au bas du document

Transport:

Quantité	Produit et description	Prix	Esc %	Montant net
1 UN	3- Plans et devis définitifs	1850.00		1,850.00 \$
1 UN	4- Fabrication	41033.36		41,033.36 \$
-0.1 UN	Retenue facture courante (10%)	42883.36		-4,288.34 \$
-0.1 UN	Retenue facture 1056 (10%)	2050.00		-205.00 \$

Signature
14/1/2019

Sous-total net :	38,390.02 \$
TPS : 818280778 RT0001	1,919.50 \$
TVQ : 1221588297 TQ0001	3,829.40 \$
Total dû :	44,138.92 \$





GESTION DES CONTRATS

5.5 Boulevard du Curé-Labelle - Prolongation des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire - Contrat TP-SP-2018-39 - Décompte progressif numéro 2

PROJET : Boulevard du Curé-Labelle
Prolongement réseaux d'eau potable et égout sanitaire
CLIENT : Ville de Prévost



RECOMMANDATION DE PAIEMENT¹

ENTREPRENEUR : Uniroc construction inc.
TPS : 830697736RT0001 TVQ : 1219784305 TQ 0001
DOSSIER : 27.00.91
DÉCOMPTE : N°. 2
PÉRIODE : Jusqu'au 14 décembre 2018

DÉTAILS

Montant de la soumission :		676 924,60 \$
Montant des travaux exécutés :		566 368,07 \$
Retenue 10 % :	-	56 636,81 \$
	<i>Sous-total :</i>	<i>=</i> 509 731,26 \$
Paiement(s) déjà recommandé(s) :	-	193 571,15 \$
	<i>Sous-total :</i>	<i>=</i> 316 160,12 \$
TPS 5 % :	+	15 808,01 \$
TVQ 9,975 % :	+	31 536,97 \$
MONTANT TOTAL À PAYER :	=	363 505,10 \$



Par : _____

Alexandre Latour, inc.

Date : Le 13 décembre 2018



VOTRE CONSEIL





GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Demande au ministère des Transports - Installation d'un panneau d'interdiction des freins Jacob - Intersection du boulevard des Clos-Prévostois et du boulevard du Curé-Labelle



Image à titre d'information seulement





VOTRE CONSEIL





10.2 Demande de dérogation mineure - DDM 2018-0099 – 1430, rue des Morilles – Lot 3 205 590 – Zone H-418

Objet : Permettre la création d'un lot constructible avec une largeur à la rue de 7,88 mètres au lieu de 25,00 mètres tel que prescrit par la réglementation.

Demande refusée



Façade actuelle de la propriété, montrant approximativement les limites latérales du terrain proposé



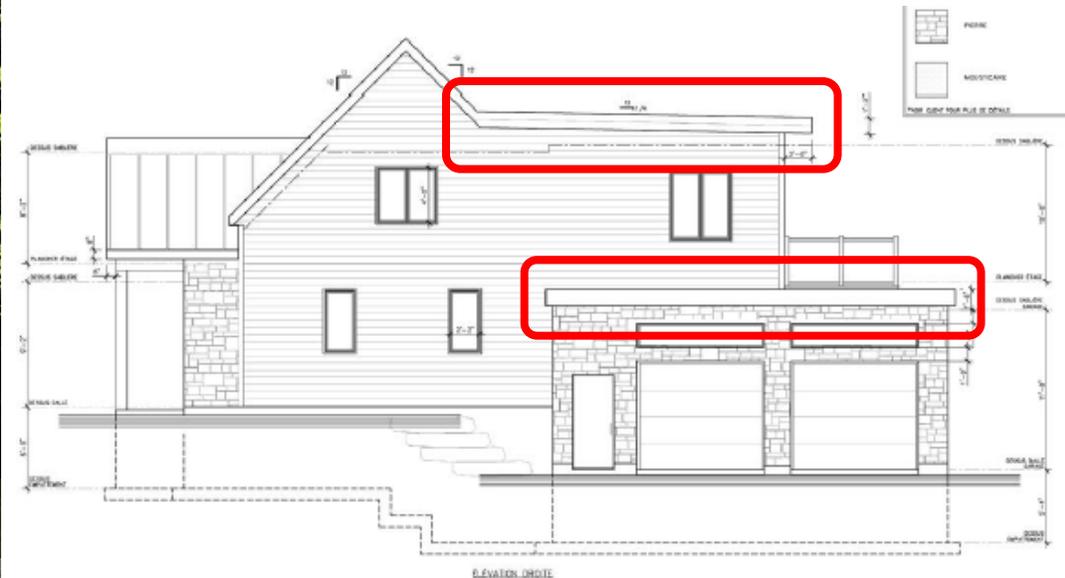
Subdivision proposée du lot





10.3 Demande de dérogation mineure - DDM 2018-0101 – 554, chemin Saint-Germain – Lot 4 950 765 – Zone H-110

Objet : Permettre la construction d'une résidence unifamiliale avec une toiture en pente $\frac{1}{4}$ / 12 et 0/12 au lieu de 4/12, tel que prescrit par la réglementation.





10.4 Demande de dérogation mineure - DDM 2018-0103 – 3029, boulevard du Curé-Labelle – Lot 6 265 375 – Zone C-209

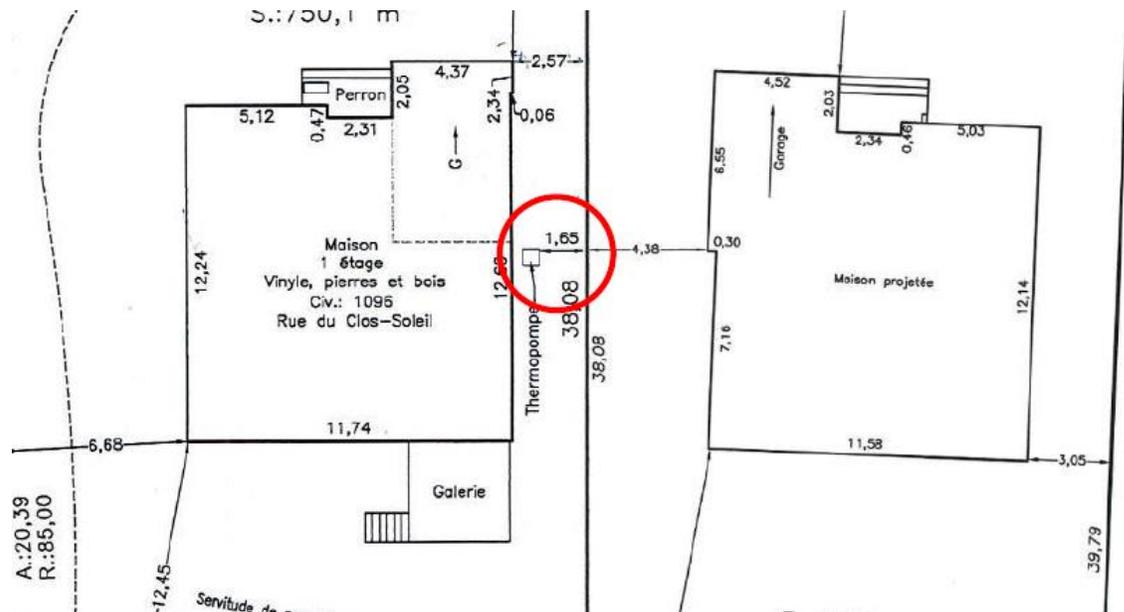
Objets :

1. Permettre l'agrandissement du bâtiment principal existant avec une marge arrière de 4,7 mètres au lieu de 7,5 mètres, tel que prescrit par la réglementation;
2. Permettre l'installation de dépôts de matières résiduelles à une distance de 1 mètre des lignes de terrain au lieu de 1,5 mètre, tel que prescrit par la réglementation;
3. Permettre l'installation d'une terrasse arrière sur la limite du terrain au lieu de d'une distance de 2 mètres, tel que prescrit par la réglementation;
4. Permettre l'aménagement d'une aire de réception avec bordure de béton à une distance de 1 mètre au lieu de 1,5 mètre, tel que prescrit par la réglementation.





GESTION DE L'URBANISME



10.5 Demande de dérogation mineure - DDM 2018-0106 – 1096, rue du Clos-du-Soleil – Lot 5 686 853 – Zone H-263

Objet : Régulariser une thermopompe installée à une distance de 1,65 mètre d'une ligne de terrain au lieu de 2,00 mètres tel que prescrit par la réglementation.





GESTION DE L'URBANISME

AVANT



Nouveaux poteaux d'acier

Nouvelle base de béton

10.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 2018-0102 – 2772, boulevard du Curé-Labelle – Zone C-253 – Enseigne commerciale – Corridor paysager de la route 117

Rénovation d'une enseigne existante

Accepté à condition que la toiture ne soit pas réinstallée sur l'enseigne.





10.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 2018-0105 – 2429, boulevard du Curé-Labelle, local 3 – Zone C-426 – Enseigne commerciale – Corridor paysager de la route 117

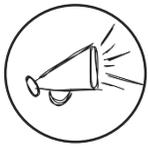
Installation d'une nouvelle enseigne permanente





VOTRE CONSEIL





PÉRIODE DE QUESTIONS

- Période de questions : 15 minutes;
- Vous devez prendre la parole au micro mis à la disposition du public;
- Vous devez vous adresser uniquement au maire;
- Vous devez vous identifier : Nom et adresse;
- Vous ne devez poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
- Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq (5) minutes pour poser une question et une sous-question, après quoi le maire peut mettre fin à cette intervention;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 37, 38, 39 et 42 du règlement 619

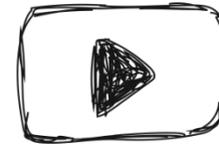




PROCHAINE SÉANCE

11 février 2019
19 h 30

SUIVEZ-NOUS :



WWW.VILLE.PREVOST.QC.CA

